



## Exercice - Énoncé 17B.14 PCI

La société Fantoche est une entreprise de fabrication formée de plusieurs divisions. Deux de ses divisions, Produits mécaniques (PM) et Produits spéciaux (PS), sont des centres de profit dont les directeurs assument l'entière responsabilité de la production et des produits, tant internes qu'externes. La haute direction évalue les directeurs de ses deux divisions en fonction de leur profit respectif.

La division PS fabrique la pièce spéciale appelée Q-5. Comme aucun autre produit sur le marché ne fait concurrence au Q-5, le directeur de PS a fixé le prix de vente unitaire à 475 \$. À ce prix, le volume annuel de vente et de production est de 21 000 unités alors que la capacité de production de l'usine pour ce produit est de 26 000 unités. Le coût de production unitaire de la pièce à un volume de 21 000 unités est le suivant :

Matières premières	175 \$
Main-d'œuvre directe	75
Frais généraux de fabrication variables	50
Frais généraux de fabrication fixes (1)	<u>90</u>
	<u>390 \$</u>

(1) Ces frais représentent une juste part des coûts fixes de production qui sont communs à l'ensemble des produits fabriqués par PS.

La division PM fabrique à contrat des machines agricoles pour plusieurs clients importants. Un client potentiel lui a récemment demandé de fabriquer une machine qui nécessiterait l'utilisation d'une pièce Q-5 par machine fabriquée. Le client serait disposé à signer un contrat à long terme pour l'achat de 10 400 machines par année à un prix maximum de 650 \$ l'unité. Bien que la division des produits mécaniques dispose d'une capacité inutilisée suffisante pour répondre à cette nouvelle demande, il n'acceptera l'offre que s'il est capable de négocier un prix de cession raisonnable avec le directeur de la division des produits spéciaux. Selon ses calculs, les éléments du coût unitaire de production de la nouvelle machine sont les suivants :

Matières premières (à l'exception de la pièce Q-5)	100 \$
Main-d'œuvre directe	48
Frais généraux de fabrication variables	35
Frais généraux de fabrication fixes (2)	<u>52</u>
Coût de production unitaire <b>avant</b> cession de la pièce Q-5	<u>235 \$</u>

(2) La fabrication de la nouvelle machine exige l'utilisation de l'outillage existant. Ces frais représentent une juste part des coûts fixes totaux.

## Exercice - Énoncé 17B.14 (suite)

Si PM accepte la commande du nouveau client, elle devra payer des frais de livraison de 16 \$ l'unité. Quant à la division PS, elle assume actuellement des frais de vente de 15 \$ l'unité pour le produit Q-5. On estime toutefois que tout transfert de marchandises à l'interne n'entraîne aucuns frais de vente variables.

### Travail pratique :

- a) Déterminez le prix de cession maximum que devrait consentir à payer le directeur de la division PM pour la pièce Q-5 s'il s'engage à produire la machine spéciale. Justifiez votre réponse.
- b) Déterminez le prix unitaire moyen (prix minimum) que le directeur de la division PS devrait charger à la division PM pour lui céder 10 400 unités de la pièce Q-5 sans que le résultat de la division PS ne soit touché.

*Source: Service de l'enseignement des sciences comptables de HEC Montréal*